

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BIDART
(N° 230925-08)**

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt trois et le vingt-cinq du mois de septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le dix-neuf septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS	ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR	ABSENTS	SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Marc CAMPANDEGUI, Mabel ETCHEMENDY, Gérard GOYA, Christine CAYZAC, Claire MARJAK, Francis TAMBOURINDEGUY, Adjoint au Maire, Florence POEYUSAN Christian BORDENAVE, Pierre ESPILONDO, Jean-Philippe OUSTALET, Fabienne LAUTIER-ROY, Éric IRASTORZA Stéphanie MICHEL, Sophie VALDAYRON, Pantxo ITHURRIA, Amaia ETCHELECOU, Laurent BRIAULT, Sophie DUFJET, Manu PORTET, Amaia ETCHELECOU, Alexandra BOUR	Pierre DAGOIS ayant donné pouvoir à M. le Maire,	Michel LAMARQUE, Jeanne DUBOIS, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON.	Amaia ETCHELECOU

OBJET :

APPEL À PROJETS « DÉFINITION ET MISE EN ŒUVRE DE POLITIQUES CYCLABLES DE PROXIMITÉ » DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES – PHASE 2 : APPROBATION DU SCHÉMA CYCLABLE ET DE L'OPÉRATION PRIORITAIRE RETENUE

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a adopté le 12 avril 2021 une délibération approuvant la signature de la convention avec le Conseil départemental des Pyrénées Atlantiques dans le cadre de l'appel à projets « Définition et mise en œuvre de politiques cyclables » phase 1.

Un schéma des mobilités actives a été élaboré dans ce cadre, d'une part au niveau intercommunal en partenariat avec les communes de Guéthary, Arbonne et Biarritz, et d'autre part au niveau communal.

Après avoir travaillé sur un schéma d'intention, visant à identifier les points d'intérêt à connecter sur le périmètre, l'étude a consisté à retranscrire ces connexions en réseau hiérarchisé. A partir de ces éléments, un plan d'action opérationnel 2023-2026 a été validé en comité de pilotage.

Monsieur le Maire précise que l'élaboration de ce schéma des mobilités actives s'est également inscrit dans une démarche de participation citoyenne. Au fil des avancées du projet, des temps de rencontre et de concertation ont été réalisés avec la population (riverains, acteurs du vélo, association Bidart cyclo-club...), une enquête en ligne (500 retours) et 3 ateliers thématiques (atelier 1 à Guéthary : les besoins, atelier 2 à Bidart: les services associés, atelier 3 à Arbonne : les priorités) réunissant environ 120 participants au total ont été menés. Ces actions ont été complétées par une sortie immersive avec les techniciens et élus.

Le plan d'action identifiant les liaisons prioritaires à réaliser sur la période 2023-2026, a été élaboré en prenant en compte les éléments techniques (coûts, typologie d'aménagement...), les opportunités favorisant la mise en œuvre (projets en cours

ou à venir), la participation citoyenne, les freins ou difficultés éventuelles, la maîtrise d'ouvrage, les financements potentiels, la population impactée, les possibilités d'intermodalité ainsi que les connexions aux itinéraires structurants existants que sont la Vélodyssée et la Voie Verte de l'Uhabia.

L'itinéraire prioritaire présenté en annexe se décompose en 3 tronçons (T1, T2 et T3) permettant de compléter le maillage communal et intercommunal.

Ce dernier sera également connecté aux itinéraires identifiés sur les villes de Biarritz et d'Arbonne. L'ensemble de ces interventions permettra de répondre à l'objectif de densification de l'offre de pistes cyclables dans une logique de cohérence intercommunale.

Ce maillage se localise autour de plusieurs épicentres et de générateurs hétérogènes ventilés sur la zone (campings, zones urbanisées denses...). Les principaux générateurs sont :

- le pôle intermodal de Biarritz (gare ferroviaire et gare routière de Biarritz),
- la Technopole Izarbel : pôle études supérieures (ESTIA) et entreprises des nouvelles technologies – 2000 personnes/jour,
- la zone commerciale (500 actifs, plus 30 commerces et entre 5000 et 10000 personnes/jours),
- les quartiers d'habitation dense : Lore Landa, Larrun Burrua, Hiri Artea et Contresta, le Plateau (l'ensemble représente environ 50 % de la population bidartar),
- les plages d'Ilbarritz, du Pavillon royal, d'Erretegia,
- les campings (Pavillon Royal, Ilbarritz, Erreka, Le Ruisseau, Oyamburua, Berrua) - 6780 lits
- la zone artisanale de Bassilour (40 entreprises et 600 actifs)
- le collège FAL (collège de secteur pour les communes de Bidart et Arbonne : (420 élèves bidartars et arbonnars sur 640 élèves) et le Lycée hôtelier Biarritz Atlantique.

Il représente un itinéraire de 8,5 km environ, dont 78,5 % en site propre.

Monsieur le Maire précise qu'au delà de ce plan d'actions prioritaires 2023-2026, les autres itinéraires identifiés dans le schéma des mobilités actives pourront être réalisés après 2026.

Il informe également le Conseil Municipal que la réalisation de pistes cyclables et de trottoirs sur la RD810 est piloté par le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour (SMPBA) dans le cadre du projet de réalisation d'un Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) de Bayonne à Hendaye, afin d'optimiser le fonctionnement et le cadencement de la ligne 3. Le SMPBA lancera une étude préliminaire en fin d'année, en partenariat avec l'ensemble des communes traversées et le département des Pyrénées-Atlantiques.

Monsieur le Maire précise que la commune de Bidart, qui souhaite sécuriser la RD810 pour les piétons et les vélos depuis plusieurs années, sera particulièrement attentive au calendrier de ce projet. Mais, sans le cofinancement de ses partenaires et sans le résultat des études préliminaires qui doivent déterminer l'emprise nécessaire pour le BHNS, les travaux de sécurisation de la RD810 pour les mobilités actives ne peuvent malheureusement être engagés par la commune.

Le département des Pyrénées Atlantiques lance un second appel à projets « définition et mise en œuvre de politique cyclables de proximité – phase 2 » afin d'accompagner les collectivités lauréates du premier appel à projets dans la mise en œuvre du schéma réalisé.

Cet appel à projets prévoit un accompagnement technique et financier à hauteur de 20 % du coût d'opération prévisionnel HT.

Monsieur le Maire précise que la commune a par ailleurs sollicité d'autres financements pour réaliser ce plan d'action auprès du Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour et de l'État.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Cofinanceurs	Projet (coût total €HT)	%
Commune de Bidart	1 088 505€	52%
État (AFUTE)	270 189€	13%
SMPBA	300 000€	15%
Conseil départemental 64	414 674€	20%
Total	2 073 368€	100%

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- *approuve le schéma des mobilités actives et son plan d'action 2023-2026 joint en annexe,*
- *autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de tout partenaire susceptible d'accompagner la collectivité dans ce projet,*
- *autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.*

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le - **3 OCT. 2023**
et publication ou notification du - **4 OCT. 2023**

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI